**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 18 (1910)

**Heft:** 5

**Artikel:** Croix-Rouge et langue internationale

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-682551

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Croix-Rouge et langue internationale

L'article premier de la nouvelle Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, rédigé le 6 juillet 1906, à Genève, dit:

« Les militaires et les autres personnes officiellement attachées aux armées, qui seront blessés ou malades devront être respectés et soignés sans distinction de nationalité par le belligérant qui les aura en son pouvoir.

« Toutefois, le belligérant obligé d'abandonner des malades ou des blessés à son adversaire laissera avec eux, autant que les circonstances militaires le permettront, une partie de son personnel et de son matériel sanitaire pour contribuer à les soigner. »

Outre le cas auquel fait allusion cet article, il faut aussi prévoir celui d'armées alliées dans lesquelles des médecins de nationalités différentes pourront avoir à soigner des blessés ou malades dont ils ignoreront la langue.

Le besoin d'un moyen d'intercompréhension dans les ambulances et hôpitaux de campagne se fait depuis longtemps sentir*), et Dunant lui-même, le promoteur de la Convention de Genève du 22 août 1864 a montré les lamentables conséquences de la diversité des langues qui s'y manifestent.

Les premières recherches en vue de faciliter l'intercompréhension entre ceux qui sont soignés et ceux qui soignent, et entre ces derniers, lorsqu'ils ne parlent pas la même langue, sont dues à un Italien, le sénateur Torelli, qui publia en 1866 un excellent petit guide intitulé: « Dictionnaire pour l'infirmier volontaire des blessés en temps de guerre ».

Ce petit livre, rédigé en trois langues (allemand, français et italien), parut malheureusement trop tard pour servir pendant la guerre austro-prussienne de 1866. Il put néanmoins rendre des services après la guerre dans les hôpitaux militaires et civils.

« En 1870, le sénateur Torelli publia, au début de la guerre, une édition franco-allemande de son dictionnaire de poche, qui fut d'un grand secours.

« Plus de 1600 exemplaires en furent distribués et beaucoup de malades bénirent cet utile interprète. »

Dès lors plusieurs autres « Guides » et Dictionnaires ont été publiés, mais ils doivent contenir une telle quantité de langues, que, pour être utiles, leur volume dépasse celui du manuel de poche, format qui doit être maintenu.

De tels manuels, pesant cinq grammes et ne coûtant que cinq centimes, ont déjà été publiés par le lieutenant Bayol, instructeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, sous le titre général: *Guide Esperanto de la Croix-Rouge,* et traduits en diverses langues. Ils pourront être d'un précieux secours pour le personnel de la Croix-Rouge appelé à soigner les blessés, pour les blessés eux-mêmes igno-

*) Nous lisons, à ce sujet, l'entrefilet suivant dans un journal français:

*Caen.* — Un matelot hollandais, blessé dans le port de Caen, fut, il y a quelques semaines, transporté à l'hôpital, où médecins et infirmiers s'empressèrent près de lui. Mais comment se comprendre? Le pauvre marin ne parlait pas le français et le personnel de l'établissement ne savait pas le hollandais. Au bout d'un moment, M. N..., infirmier, adressa quelques paroles en espéranto au malade; celui-ci sourit et répondit aussitôt. Les médecins furent vivement impressionnés de cette scène significative et, grâce à l'espéranto, communiquèrent aisément avec leur malade, qu'ils guérirent rapidement.

rant la langue de ceux qui les soignent, et pour les médecins des formations et établissements sanitaires en temps de guerre. Il est d'ailleurs évident que si l'esperanto était généralement connu des médecins, ceux-ci pourraient l'employer sans intermédiaire avec leurs confrères étrangers et avec le personnel de la Croix-Rouge qui l'aurait appris dès le temps de paix, le manuel ne restant nécessaire qu'à ceux qui ignoreraient la langue internationale, ou pour les entretiens avec les blessés l'ignorant aussi.

L'idée d'appliquer l'esperanto au service de la Croix-Rouge a été exprimée pour la première fois, il y a six ans, au Canada, dans un journal de Montréal, *La Lumo*, rédigé en français, en anglais et en esperanto; puis par le Dr de Rop, président du comité anversois de la Croix-Rouge belge.

Elle a été reprise et développée par le lieutenant Bayol, dans une brochure, *Esperanto et Croix-Rouge*, publiée en 1906; et c'est surtout grâce aux efforts de son auteur que cette idée a dû de progresser parmi les membres des sociétés de la Croix-Rouge et de se répandre rapidement dans les différents pays.

Le congrès espérantiste de Genève (1906) a émis à l'unanimité le vœu suivant, reproduit par le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, d'octobre 1906:

« Les Espérantistes réunis en congrès à Genève, considérant que tout malade ou blessé du champ de bataille, quelle que soit sa nationalité, a droit aux soins des ambulances, des hôpitaux de campagne et de tout établissement où flotte le fanion de la Croix-Rouge; qu'il arrivera souvent, pour ne pas dire presque toujours, que beaucoup de langues inconnues du plus grand nombre y seront parlées, alors qu'une langue commune faciliterait les relations entre médecins, infirmiers et malades;

« Emettent le vœu que la langue auxiliaire internationale esperanto soit connue, sinon de tous, du moins de la majeure partie des personnes appelées à rendre ou à recevoir des soins des sociétés de la Croix-Rouge. »

Le Comité international de la Croix-Rouge enfin, s'intéressant lui-même à la question, a délégué un de ses membres, M. Ad. Moynier, au récent congrès espérantiste de Dresde. Le rapport de ce délégué, qui n'est pas espérantiste et qui n'assistait au congrès qu'en témoin impartial, a paru dans le numéro d'octobre 1908, du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*. Il ne sera pas sans intérêt de citer ici ce document. Mieux que tout commentaire, il montrera la possibilité d'employer l'esperanto pour éviter les inconvénients de la diversité des langues dans les services de la Croix-Rouge en temps de guerre.

Nous extrayons ce qui suit de ce rapport: « Invité à se faire représenter au congrès d'esperanto de Dresde, le Comité international y délégua un de ses membres afin de se rendre compte des progrès réalisés ces dernières années par la nouvelle langue auxiliaire internationale.

« M. le Dr Thalwitzer, de Dresde, a fait une expérience intéressante à laquelle nous avons eu le plaisir d'assister. M. le général Schmidt avait mis à sa disposition une section d'infirmiers de la Croix-Rouge saxonne. En dix leçons, il est arrivé à leur donner une instruction suffisante pour permettre à une trentaine d'hommes, qui ne savaient que l'allemand, d'exécuter des ordres donnés en espéranto, et de répondre aux questions qui leur étaient faites dans cette langue. Sous la conduite du Dr Thalwitzer nous entrons dans un vaste préau où stationnait une section d'infirmiers ayant fort bonne façon dans leur uniforme gris avec brassard de la

Croix-Rouge. Un sous-officier lance en esperanto quelques ordres qui sont militairement exécutés, puis quatre ou cinq infirmiers simulant des blessés se couchent à terre. Le Dr Thalwitzer s'approche du premier, l'interroge sur son état et donne ses ordres pour le pansement qui a lieu sur place. Le malade est ensuite placé sur un brancard, puis transporté sur un camion transformé en quelques minutes en voiture pouvant contenir trois ou quatre blessés. La même expérience se répète plusieurs fois sans qu'un mot d'allemand soit prononcé.

« Quelques heures suffisent à une personne d'instruction moyenne pour saisir le mécanisme de la langue esperanto. Au bout de quelques semaines d'étude, même sans professeur, on arrive facilement à lire un texte. Il suffit de peu de mois pour le comprendre et le parler couramment, aussi l'usage de l'esperanto me paraît-il appelé à se développer par le fait de son application facile dans un grand nombre de domaines; la Croix-Rouge pouvant en tirer de réels avantages, il y a lieu de suivre attentivement le développement du mouvement espérantiste et d'attirer sur cette question l'attention des associations de la Croix-Rouge de tous les pays, afin que ce sujet puisse, en connaissance de cause, faire l'objet d'une discussion à la prochaine conférence internationale. »

# Nouvelles de l'activité des sociétés

**Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge.** — L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 11 mars chez la présidente, Mlle Alice Favre, 2, rue Daniel-Colladon. Elle a été intéressante et très fréquentée; on y remarquait plusieurs messieurs, entre autres deux membres du Comité international, M. Gustave Ador et le docteur Frédéric Ferrière.

La présidente félicite M. Maurice Dunant de sa nomination au Comité central de la Croix-Rouge suisse, très justifiée par le nom qu'il porte et son dévouement inlassable à cette cause.

Elle résume ensuite dans son rapport l'activité féconde de la Société, fondée en 1889, pendant ses vingt années d'existence; elle compte actuellement 420 membres, chiffre qui devrait être plus considérable eu égard au but qu'elle poursuit et comparativement aux autres pays. Le comité adresse un appel spécial aux femmes de médecins, dont 33 seulement sont membres de la Société, tandis qu'il existe à Genève 241 docteurs.

La Société dispose aujourd'hui d'un choix excellent d'infirmières diplômées de Suisse et d'Allemagne, pour les soins des malades à domicile, auxquelles cette année l'on a accordé le port d'un costume uniforme.

La Société a fait des envois de secours en nature et en argent aux blessés des guerres gréco-turque, russo-japonaise, aux Boërs, aux Arméniens, aux sinistrés de Sicile, elle subventionne annuellement l'Alliance féminine suisse, le Dispensaire anti-tuberculeux, la Société de la lutte contre le cancer; elle a envoyé récemment des caisses de linge et de vêtements aux inondés de France, pris part à la souscription pour ces mêmes sinistrés. Elle a acquis une caisse complète de pansements et remèdes à laquelle on peut recourir en cas de sinistre; elle a créé une caisse de retraite pour ses infirmières, et enfin confectionné à ses réunions d'ouvrage du vendredi tout le linge et la literie nécessaires pour le lazaret volant de 16 lits que la section genevoise a créé pour être utilisé en cas d'épidémies ou de catastrophes.

Mme Pierre Moriaud, trésorière, donne lecture de son rapport: recettes, fr. 15,227.50; dépenses, fr. 12,306.60; caisse de retraite des infirmières, fr. 1,535. Mmes Van Berchem et